

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mérite québécois de la sécurité civile pour la prévention des incendies dans les tourbières

Rivière-du-Loup, le 19 octobre 2022 – À l'occasion de la cérémonie du Mérite québécois de la sécurité civile, le gouvernement du Québec remis une mention d'honneur volet préparation aux sinistres à des partenaires régionaux, qui œuvrent ensemble à l'amélioration des pratiques en vue de prévenir les incendies dans les tourbières.

Au cours des dernières années, des incendies sont survenus dans les tourbières de la région et ont requis à la fois des ressources matérielles, humaines et financières importantes. Devant cette situation, des partenaires se sont donc associés afin de mieux prévenir ces incendies et améliorer les processus d'intervention, à l'initiative de l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ). Celle-ci a réuni autour d'une même table la MRC de Rivière-du-Loup, les services de sécurité incendie des villes de Rivière-du-Loup et de Saint-Antoine et les producteurs de tourbe de la région, avec l'appui d'une conseillère en santé et sécurité au travail. La centrale d'appels 911 régionale CAUREQ et la SOPFEU collaborent également.

Puisque la tourbe horticole est hautement inflammable, un incendie qui se déclare chez un producteur peut rapidement se déplacer dans les champs de tourbe adjacents d'un autre producteur. Conscients de l'importance des enjeux et bien qu'elles soient des entreprises concurrentes, les producteurs de tourbe horticole n'hésitent donc pas à s'échanger l'expertise acquise en matière de prévention des incendies, détection et mesure, modification des véhicules horticoles, pratiques d'intervention, etc.

De nombreuses mesures ont été mises en place, dont la conception et la mise à jour périodique d'un guide des mesures d'urgence incendie en tourbière. Ce guide précise le rôle et les responsabilités de chacun lors d'une situation d'urgence et établit des procédures claires et précises. Il permet de préparer les travailleurs à réagir de façon coordonnée et favorise ainsi une limitation des pertes et dommages pour les entreprises en cas de sinistre.

L'initiative prise par l'APTHQ est unique dans ce domaine. Le guide a été le premier du genre en Amérique du Nord et a servi de référence dans d'autres juridictions ou provinces.

- 30 -

Stéphanie Boudreau
Directrice générale
APTHQ
418 931-5052

Karine Plourde, conseillère
Service des communications
Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6611

Mélanie Milot, coordonnatrice
Culture et communications
MRC de Rivière-du-Loup
418 551-5719